



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation : 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/144 portant provision pour risque et charge dans le cadre de la compétence Transport

Membres présents (54 titulaires et 1 suppléant) : WAXIN Vincent, VIREMOUNEIX-DELHAYE Evelyne (S), HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : DOYER Claude, BONIFACE Patrice, HAVART Ludovic

Membres absents (7) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RIQUET Alain, TRIOUX COURBET Sandrine, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : BASQUIN Alexandre à DUDANT Pierre-Henri, PORTIER Carole à WAXIN Vincent, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GOURAUD Francis à GOETGHELUCK Alain, JUMEAUX Stéphane à OLIVIER Jacques, DOERLER-DESENNE Axelle à QUEVREUX Patrice

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/144 portant provision pour risque et charge dans le cadre de la compétence Transport

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) assume la pleine exécution de la compétence transport depuis le 1er janvier 2022 ayant pour conséquence le transfert du contrat délégation de service public conclu jusqu'au 31 août 2027.

Le montant des charges transférées entre la Région des Hauts-de-France et la CA2C est défini sur la base du montant de la contribution régionale versée au titulaire du contrat sur les années d'exploitation antérieures au 1er janvier 2022 - années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, particulièrement atypiques du fait de de la crise sanitaire de la covid-19 et des plans de transport adapté (PTA).

Au regard du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) du titulaire du contrat (nombre de validations prévisionnelles) sur l'année 2020/2021, la contribution régionale versé du délégataire était en deçà du prévisionnel (-20 % environ 2 406 335 €).

Pour tenir compte de ce contexte inédit, il a été convenu que le montant des charges transférées est équivalent au montant de la contribution régionale prévisionnelle arrêté par l'avenant n°4 au contrat de concession n°1908288, soit 3 007 918 €, si le niveau des validations (scolaires et commerciales) est inférieur à celui du prévisionnel, le montant sera modulé à la baisse il ne pourra aboutir à un résultat inférieur 2 808 629 €.

Dans l'attente de la position de la Région des Hauts-de-France sur le montant des charges transférées pour l'exercice budgétaire 2023, il convient de provisionner 199 289 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R1111-1 et L5216-5,

Vu le code des transports et notamment ses article L3111-5 et 9,




Vu l'arrêté préfectoral du n°62/2018 du 18 septembre 2019 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Vu la convention de transfert du contrat régional de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire P3B Caudrésis / Catésis n°1908288 à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De porter le montant de la provision à hauteur de 199 289 € ;**
- **De dire que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'occasion de la prochaine décision modificative.**

-

<p>Acte rendu exécutoire par Publication le 18/12/2023</p> <p>Transmission en Sous-Préfecture le 18/12/2023</p> <p>Vu, Le Président</p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i></p> <p>Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional</p>   <p>Serge SIMEON</p>
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_144
Objet :	Délibération 2023/144 portant provision pour risque et charge dans le cadre de la compétence Transport
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20231214-2023_144-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231214-2023_144-DE-1-1_0.xml	text/xml	920 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023_144.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231214-2023_144-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	462.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2023 à 11h43min37s	Reçu par le MI le 2023-12-18